



## HONORAIRES D'AGENCE - TARIFS AU 13/01/2024

### TRANSACTION SUR IMMEUBLE

Ventes inférieures à 90 000 euros	Forfait de 8.000€ TTC
De 90 001 à 150 000 euros	9,5% TTC DU PRIX DE VENTE MAXIMUM
De 150 001 à 200 000 euros	8,5% TTC DU PRIX DE VENTE MAXIMUM
De 200 001 à 300 000 euros	7,5% TTC DU PRIX DE VENTE MAXIMUM
De 300 001 à 800 000 euros	6,5% TTC DU PRIX DE VENTE MAXIMUM
De 800 001 à 1 200 000 euros	6% TTC DU PRIX DE VENTE MAXIMUM
Ventes au-delà de 1 200 001 euros	5,5% TTC DU PRIX DE VENTE MAXIMUM

Honoraires à la charge du vendeur ou de l'acquéreur selon le mandat signé

### VENTE DE FONDS DE COMMERCE ET DROIT AU BAIL

Cession de fonds de commerce inférieur à 80.000€ : **forfait de 8.000€ TTC**

Cession supérieure à 80.001€ : **10% HT du montant de la cession TTC**

### LOCATION BAUX COMMERCIAUX

Honoraires à la charge du preneur de 10% du loyer hors charges triennales

Les honoraires comprennent les frais de publicité, les visites, la constitution du dossier technique de mise en location et la constitution du dossier locataire.

### TRANSACTION SUR IMMEUBLE OFF MARKET

10% TTC du prix de vente maximum

Honoraires à la charge du vendeur ou de l'acquéreur selon le mandat signé

TVA en vigueur au 13/01/2024 : 20%